



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 19 JUIN 2023

Numéro de délibération 34 /2023

L'an 2023

et le 19 Juin

à 14heure30

DATE DE CONVOCATION : 15 juin 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A, Deshons C., Mme Bouvet E.

MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C., M. Vieillard Baron A, Malcoste E.

Absents : Majourel F.

Procurations :

A été nommé secrétaire : DUBIEZ Frank

Objet de la Délibération : **La Mairie de Cros avance les frais d'obsèques d'un administré de Cros**

M. le Maire expose :

Le code général des collectivités territoriales dispose de par son actuel article L.2213-7 que le Maire prévoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumé décemment sans distinction de culture ou de croyance.

La Commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223 27 du CG CT)

Considérant le décès de Madame CHARDY Véronique le 13 Juin 2023

Considérant l'existence d'ayant droit à l'encontre desquels la Commune à la possibilité de se retourner.

- **Vu** la situation financière de l'intéressé.
- **Vu** la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation de la défunte selon les textes et règlements en vigueur.
- **Vu** le devis établi par la société de pompes funèbres THÉROND-FLAVIER – ZAC des Batailles rue Louis Blériot 30170 Saint Hippolyte du Fort pour un montant de 3 441.00 € TTC. Devis en annexe de cette délibération.
- **Vu** la convention du 19 juin 2023 entre la commune de Cros et les héritiers.
- **Vu** l'accord du Notaire de la famille de la défunte de rembourser les dépenses engagées par la Commune pour les obsèques de Mme CHARDY au moment du règlement de l'héritage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ACCEPTER

- La prise en charge des frais d'obsèques de Mme CHARDY Véronique décédée le 13 juin 2023 à Montpellier pour un montant de 3 441.00 € TTC (Devis/Facture pompes funèbres)

Après délibération le Conseil Municipal :

ADOpte à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



La proposition du Maire

Acte rendu exécutoire après

Publication

notification

dépôt en S/Préfecture le

du

du



CONVENTION entre Commune de Cros et Héritiers de Mme Véronique CHARDY

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention arrête les modalités de remboursement des frais engagés par la commune de Cros pour permettre la cérémonie des obsèques et l'ensevelissement de Mme Véronique Chardy au cimetière communal de Cros (30170).

Article 2 : Cette convention prend en compte le fait que Mme Véronique Chardy ne présente pas le caractère d'Indigent de par sa qualité de propriétaire d'au moins 1 bien immobilier situé sur la commune.

Article 3 : Parties prenantes de la convention.

Cette convention est établie entre la commune de Cros (30170) et Madame Maéva PREVOST et Monsieur Kevin BRETON, tous deux héritiers de leur mère Madame Véronique CHARDY demeurant à La Baraque, 30170 Cros, décédée le 13 juin 2023.

Il apparaît que compte tenu des difficultés financières actuelles présentées à la mairie de Cros par les deux héritiers, et de l'engagement de ceux-ci auprès de Maître Jean Marie PAULET, Notaire à 1B, Mont d'HAUSSEZ 30120 Le VIGAN de rembourser la commune dès qu'ils seront en possession de leur héritage et de l'engagement de celui-ci à prendre en compte la volonté exprimées par les 2 héritiers, il est établi ce qui suit :

Article 4 : Engagement des parties.

La commune de Cros s'engage à assurer l'avance des frais devant être supportés par la famille pour ces funérailles suivant le devis PSH D00625 établi le 16 juin 2023 par la société des pompes funèbres Theron-Flavier sise ZAC des Batailles 30170 Saint Hippolyte du Fort pour un montant de 2918,41€ HT soit 3441 €TTC. La commune règlera directement l'entreprise des pompes funèbres.

Madame Maéva PREVOST et Monsieur Kevin BRETON s'engagent conjointement et solidairement à rembourser la commune de Cros des dépenses supportées dès la vente de la maison d'habitation de Mme Véronique CHARDY située à La Baraque 30170 CROS.et en cela ils s'engagent à confirmer l'ordre donné à Maître Paulet (notaire) de rembourser la commune avant l'attribution de leur héritage.

Le délai de ce remboursement ne pouvant excéder deux ans à partir de ce jour que la maison soit vendue ou non.

Article 4 : Dépenses non prises en compte par cette convention.

Il est également noté que dans cet accord ne figure pas l'achat de la concession cinquantenaire dans le cimetière communal de Cros (concession N°16 C de dimensions 2,3m x 1m) demandée par Madame Maéva PREVOST pour une valeur de 500€ qu'elle s'engage à régler directement au Trésor Public à la première demande de celui-ci.

Fait en 3 exemplaires originaux

à Cros le 20/06/2023

Les Héritiers ;

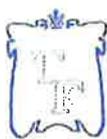
Mme Maéva Prevost et M. Kevin Breton.



Commune de Cros

Le maire de Cros : C.Clavel





Page 1 sur 2

**Facture n° FSHD00583 du
20/06/2023**

Générée le 20/06/2023
Echéance 20/06/2023
Commande CSHD00680 du 16/06/2023
Devis PSHD00625
Dossier DSHD00536
N° compte CSHD00531
Suivi par GARCIN David
Tél du client 07.81.20.81.71

(NF203) G 0362 Ce1t ARLEQUIN V 2.16.00

Mairie
La Mazadette
30170 CROS
FRANCE

Lien de parenté avec le défunt : Sa fille

Obsèques de Madame Véronique, Joséphine, Julia CHARDY née le 13 janvier 1957 à PARIS (75015)

Décédée le mardi 13 juin 2023 à 08:33 à l'âge de 66 ans

Hôpital Gui de Chauliac 80, avenue Augustin Fliche 34295 MONTPELLIER

Mise en bière le lundi 19 juin 2023 à 10:30 - Hopital Lapeyronie 371, avenue du doyen Gaston Giraud 34000 MONTPELLIER
Admission en chambre funéraire le lundi 19 juin 2023 à 12:00 - Chambre Funéraire THEROND FLAVIER ZAC des Batailles, rue Blériot
XI 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Levée de corps le mardi 20 juin 2023 à 14:15 - Chambre Funéraire THEROND FLAVIER ZAC des Batailles, rue Blériot XI 30170
SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Service Religieux le mardi 20 juin 2023 à 14:30 - eglise 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

Inhumation le mardi 20 juin 2023 à 16:00 - cimetière communal 30170 CROS

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		281,00	232,00	20,00
1 Inter INTER	20,00		4,00	
1 Plaque	20,00		39,00	
Les démarches et formalités pour obsèques locales - avec parution numérique de l'avis de décès	20,00	158,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	123,00		
Admission en chambre funéraire	20,00		67,00	
Séjour en cellule réfrigérée / jour	20,00		122,00	
1 Vacation de Police (RECETTE MUNICIPALE VACATIONS MONTPELLIER * 2 place Paul Bec 34000 MONTPELLIER)	0,00			20,00
Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu		220,00		
# La housse biodégradable	20,00	68,00		
La prestation du brancardier pour transfert avant mise en bière	20,00	152,00		
Cercueil et accessoires		751,00	23,00	
* Plaque cercueil	20,00		23,00	
* Cercueil SOCIAL chêne ordinaire teinté; équipement façon chrome, cuvette biodégradable, 4 poignées	20,00	751,00		
Total cercueil et accessoires : 774.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		108,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil à domicile	20,00	108,00		



Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
<u>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</u>			202,00	
La prise en charge (le véhicule et son chauffeur pour transport)	10,00	202,00		
<u>Cérémonie funéraire</u>			855,00	
L'équipe de 3 porteurs au convoi local	20,00	428,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	427,00		
<u>Inhumation</u>			496,00	192,00
Déplacement au cimetière (fossoyeur, marbrier, graveur)	20,00			75,00
Croix ou piquet de remarque	20,00			117,00
#* Creusement et rebouchage pleine terre 1 place (1M50)	20,00	496,00		
Total fournitures et services TTC		2 913,00	447,00	20,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	2 275,84	455,16	2867,66	512,34	3380,00
10,00	571,82	57,18			
0,00	20,00	0,00			
			Montant réglé		0,00
			Montant net à payer		3380,00

Règlement par virement : LCL FUNECAP SUD EST
IBAN: FR41 3000 2029 5000 0045 9938 Q09 - Code BIC: CRLYFRPP
Merci de mentionner le N° de Dossier dans la référence du virement



Page 1 sur 8

Commande n° CSHD00680

En date du 16/06/2023
Devis n° PSHD00625
Dossier n° DSHD00536
Suivi par GARCIN David
Tél du client 07.81.20.81.71

Madame Maëva PREVOST

15, rue Thomas Dupuy
Bat B, App 43
31300 TOULOUSE
France

Lien de parenté avec le défunt : Sa fille

Obsèques de Madame Véronique, Joséphine, Julia CHARDY née le 13 janvier 1957 à PARIS (75015)

Décédée le mardi 13 juin 2023 à 08:33 à l'âge de 66 ans

Hôpital Gui de Chauliac 80, avenue Augustin Fliche 34295 MONTPELLIER

*Mise en bière le lundi 19 juin 2023 à 10:30 - Hopital Lapeyronie 371, avenue du doyen Gaston Giraud 34000 MONTPELLIER**Admission en chambre funéraire le lundi 19 juin 2023 à 12:00 - Chambre Funéraire THEROND FLAVIER ZAC des Batailles, rue Blériot XI 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT**Levée de corps le mardi 20 juin 2023 à 15:00 - Chambre Funéraire THEROND FLAVIER ZAC des Batailles, rue Blériot XI 30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT**Service Religieux le mardi 20 juin 2023 à 15:30 - cimetière communal 30170 CROS**Inhumation le mardi 20 juin 2023 à 16:00 - cimetière communal 30170 CROS*

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		281,00	293,00	20,00
1 Inter INTER	20,00		4,00	
1 Plaque	20,00		39,00	
Les démarches et formalités pour obsèques locales - avec parution numérique de l'avis de décès	20,00	158,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	123,00		
Admission en chambre funéraire	20,00		67,00	
Séjour en cellule réfrigérée / jour	20,00		183,00	
1 Vacation de Police (RECETTE MUNICIPALE VACATIONS MONTPELLIER * 2 place Paul Bec 34000 MONTPELLIER)	0,00			20,00
Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu		220,00		
# La housse biodégradable	20,00	68,00		
La prestation du brancardier pour transfert avant mise en bière	20,00	152,00		
Cercueil et accessoires		751,00	23,00	
* Plaque cercueil	20,00		23,00	
* Cercueil SOCIAL chêne ordinaire teinté; équipement façon chrome, cuvette biodégradable, 4 poignées	20,00	751,00		
Total cercueil et accessoires : 774.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		108,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil à domicile	20,00	108,00		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		202,00		
La prise en charge (le véhicule et son chauffeur pour transport)	10,00	202,00		



Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Cérémonie funéraire		855,00		
L'équipe de 3 porteurs au convoi local	20,00	428,00		
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	427,00		
Inhumation		496,00	192,00	
Déplacement au cimetière (fossoyeur, marbrier, graveur)	20,00		75,00	
Croix ou piquet de remarque	20,00		117,00	
#* Creusement et rebouchage pleine terre 1 place (1M50)	20,00	496,00		
Total fournitures et services TTC		2 913,00	508,00	20,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	2 326,67	465,33
10,00	571,82	57,18
0,00	20,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2918,49	522,51	3441,00
A compte versé		0,00
Montant net à payer		3441,00

Règlement par virement : LCL FUNECAP SUD EST
IBAN: FR41 3000 2029 5000 0045 9938 Q09 - Code BIC: CRLYFRPP
Merci de mentionner le N° de Dossier dans la référence du virement

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent bon de commande établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

"En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur peut, dans les conditions prévues aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires, à son choix :
- par voie postale, en écrivant à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la consommation des Professions Funéraires
14, rue des Fossés Saint-Marcel - 75005 PARIS

Ou

- en consultant le site internet du Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires et en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet : <https://mediateurconso-servicesfuneraires.fr>

Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour commande"

Signature du conseiller funéraire
et cachet de l'agence

